

Public

amnesty international

MAURITANIE

Vague d'arrestations d'opposants politiques et d'imams



AI Index: AFR 38/004/2003
12 mai 2003

INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM

Préoccupations :

arrestations arbitraires/ prisonniers d'opinion / détention au secret / procès équitable

Membres de partis d'opposition :

Mohamed Abdallahi Ould Eya (PRN)
Mohamed El Kory Ould El Arby (PRN)
Horma Ould Mohamed Mahmoud (PRN)
Mohamed Radhy Ould Nahah (PRN)
Ahmed Ould Oubeid (PRN)
Ahmedou Ould Brahim (PRN)
Cheikhna Ould Hijbou (PRN)
Mohamed Ould Radhy (PRN)
Ahmed Ould Bah (PRN)
Sidi Ahmed Ould El Kory (PRN)
Brahim Ould Mohamed Saghir (PRN)
Mohamed Jemil Ould Mansour (RFD)

Imams :

Mohamed El-Hacen Salem Ould Dedew
Mohamed Lemine Ould Moustapha
Mohamed Lemine Ould Ismail
Sidina Ould Radhy
Mohamed Ould Doua
Hamoud Ould Dhou Nourayene
Khaled Ould Isselmou
Abdarrahmane Ould Sabar
Sidi Amar Ould Cheikhna

Après la vague d'arrestations de membres du *Parti de la renaissance nationale* (PRN) et des imams qui s'est déclenchée depuis le 30 avril en Mauritanie, Amnesty International s'inquiète de la répression contre les milieux politiques et religieux.

Depuis le 30 avril 2003, au moins une dizaine de personnes proches de partis d'opposition et huit imams ont été arrêtés par les forces de sécurité dans la capitale Nouakchott ainsi qu'à Nouadhibou, dans le nord du pays. Les militants du PRN ont été inculpés après une période prolongée au secret tandis que les imams semblent être maintenus en détention au secret à la sûreté d'Etat à Nouakchott. Amnesty International considère ces personnes comme des prisonniers d'opinion, détenus pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression et d'association.

Au moins dix membres du PRN dont le Secrétaire Général Mohamed Abdallahi Ould Eya, et son Secrétaire Général adjoint, Mohamed Radhy Ould Nahah sont détenus depuis le 30 avril et 1^{er} mai 2003. Ils viennent d'être inculpés notamment de « *constitution d'association non autorisée et de réorganisation de d'un parti après qu'il ait été dissout* ». Le parti a été interdit après que les autorités aient apposé des scellés au siège, à Nouakchott, le 3 mai. Le PRN militait en faveur de la levée de l'embargo contre l'Irak et avait déclaré son hostilité à la guerre contre l'Irak. Ce parti menait des activités politiques depuis deux ans déjà et n'avait reçu aucune notification d'interdiction des autorités mauritaniennes.

Un membre d'un autre parti d'opposition et maire du district Arafat de la ville de Nouakchott, Jemil Ould Mensour du *Rassemblement des forces démocratiques* (RFD) a été également mis en détention. Il a été arrêté après avoir commenté les arrestations des membres du PNR sur une chaîne de télévision, et où il avait critiqué la répression des opposants politiques par les autorités mauritaniennes. Jemil Ould Mensour est également dirigeant de *Ribat*, un forum qui milite pour la cause palestinienne et contre le rétablissement des relations entre la Mauritanie et Israël établies en 1999.

Depuis le 5 mai, des arrestations ont également été opérées dans le milieu religieux. Au moins neuf Imams ont été arrêtés par les forces de sécurité à leur domicile ou dans les mosquées et sont depuis détenus sans inculpation à la sûreté d'Etat. Selon le directeur de la sûreté d'Etat, ces personnes ont été arrêtées pour « *utilisation de mosquées en vue de l'embrigadement de jeunes pour des menées subversives* ». L'ancien ministre de l'orientation islamique avait demandé aux imams de se plier à ses instructions. Ces déclarations avaient été dénoncées par les imams dans leurs prêches. Amnesty International les considère comme des possibles prisonniers d'opinion.

Informations générales

Depuis le début de l'année 2003, de nombreuses manifestations pacifiques ont été organisées par les partis d'opposition pour protester contre la guerre en Irak et dénoncer la position des autorités mauritaniennes dans le conflit, notamment la participation d'officiers mauritaniens, spécialistes en télécommunication et en topographie à la guerre en Irak.

La répression politique est répandue en Mauritanie. Les opposants politiques sont fréquemment détenus en raison de leurs activités politiques et les partis d'opposition, les organisations de défense des droits humains ainsi que les médias indépendants éprouvent des difficultés à travailler librement. En 1999, le gouvernement a établi des liens diplomatiques avec Israël en dépit des protestations des parties d'opposition. A la fin de l'année 2000, les troubles en Israël et dans les territoires occupés ont entraîné des appels à la rupture des liens avec Israël et conduit à une tension politique plus forte. Une série de manifestations s'en est suivie et plusieurs membres de l'opposition ont été brièvement détenus. Certains ont été battus au moment de leur arrestation et pendant leur garde à vue. Le gouvernement a interdit deux autres partis politiques en les accusant de mener des activités subversives et des actions contraires aux intérêts de la nation.

Déjà en 1995, au moins 60 militants islamistes avaient été arrêtés et avaient été incarcérés durant environ deux semaines et certains d'entre eux avaient été torturés. Les autorités mauritaniennes avaient déclaré le jour de leur arrestation qu'elles venaient de démasquer les organisations secrètes, qui opérant sous le couvert de l'Islam, entraînaient et armaient des militants en vue de déstabiliser la Mauritanie. Les personnes arrêtées ont été détenues au secret ; certaines d'entre elles auraient été battues durant leur détention.

Trois prisonniers d'opinion, tous membres du parti d'opposition *Front populaire mauritanien* (FMP) – sont toujours détenus à la prison d'Aïoun prison, à environ 800 km de la capitale Nouakchott, où les conditions de détention sont très pénibles. Ils ont été condamnés en 2001 à des peines de cinq ans d'emprisonnement pour « *association de malfaiteurs en vue de commettre des actes de sabotage et de terrorisme* ».

Actions recommandées

Ecrivez de préférence en français ou en arabe aux autorités mauritaniennes :

- demandez la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion.
- priez instamment les autorités de confirmer et de rendre public le lieu où sont détenues les personnes maintenues au secret, et d'autoriser immédiatement celles-ci à entrer en contact avec leurs proches, leurs avocats et le cas échéant un médecin ;

Appels à

Attention : les communications avec la Mauritanie sont très difficiles et les fax peuvent ne pas passer.

Président de la République

Maaouya Ould Sidi Mohammed Taya

Presidence de la République

B.P. 184

Nouakchott

Mauritanie

Salutation : Monsieur le Président

Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Lemrabet Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed

B.P. 195

Nouakchott

Mauritanie

Fax + 222 525 36 61

Salutation : Monsieur le Ministre

Ministre de la Justice

M. Deddoud Ould Abdallahi

B.P. 350

Nouakchott

Mauritanie

Fax + 222 525 70 02 (lorsque quelqu'un décroche, dites « je voudrais envoyer un fax, s'il vous plaît)

Salutation : Monsieur le Ministre

Envoyez copies de vos courriers à l'ambassade de Mauritanie dans votre pays.